

## Les symboles et logos du recyclage

De nombreux symboles et logos, associés au recyclage, fleurissent sur les emballages et les produits de notre vie quotidienne, jusqu'à former une nébuleuse de signes difficile à comprendre. En effet, certains par leur présence de longue date ou la qualité de l'information qu'ils donnent sont de véritables repères. D'autres sont plus obscurs. Voici les symboles vous présentant l'essentiel en la matière :



Symbole de l'Eco-organisme Eco Emballages. Il indique que l'entreprise productrice de l'emballage s'est acquittée d'une redevance auprès d'Eco Emballage. Si le symbole est connu de tous, il est souvent mal interprété. Plus d'informations sur le logo



Le ruban de Möbius

Symbole universel des matériaux recyclables depuis 1970. Il indique que le produit ou l'emballage est techniquement recyclable mais pas qu'il est recyclé, ni qu'il le sera.



Symboles qui précisent que l'emballage ou le produit est fabriqué avec des matières recyclées. Ils indiquent également à quel taux s'élève la matière recyclée.



Tidy Man

Symbole nous rappelant une règle de bon sens à savoir, simplement que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie public ou dans la nature.



Poubelle Barrée

Symbole indiquant que le déchet doit être collecté par une filière spécifique et ne doit pas être jeté dans une poubelle classique.



Triman

Symbole théoriquement obligation sur tous les emballages et produit recyclage pour janvier 2015. Il signifie que le produit est recyclable et qu'il doit être trié.



Symbole précisant la matière qui compose notre emballage (ici PET = Polyéthylène Téréphtalate). Les plus communs sont les plastiques (1 à 7) mais il existe 99.



Symbole pour le verre recyclable (bouteilles, flacons, bocaux et pots).



Symbole pour l'aluminium recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'aluminium, matériau qui peut être recyclé.



Symbole pour l'acier recyclable qui indique que le produit ou l'emballage est constitué d'acier, matériau qui peut être recyclé.



Symbole d'un des deux l'Ecolabels présent sur les matières fibreuse (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole d'un des deux l'Ecolabels présent sur les matières fibreuse (papier, carton, bois...). Il assure une gestion durable des forêts.



Symbole indiquant le pourcentage de matière recyclé présente dans le papier.



Symbole français indiquant que l'imprimeur respectent certainement norme environnemental (élimination conforme des déchets dangereux, non utilisation de produit toxique...).



Symbole de l'Ecolabel français géré par l'AFNOR et répondant à certains critère de l'ISO.



Symbole de l'Ecolabel européen obtenu par un produit répondant à certains critères garantissant le respectueux de l'environnement, de sa production à son recyclage.



Symbole de l'Eco-organisme gérant la collecte et le traitement des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE).



Symbole de l'organisme de reprise et de recyclage des emballages ménagers papier-carton issus des collectivités et certifiant une valorisation de l'emballage.



Symbole de l'Eco-organisme gérant le recyclage des papiers.

Le meilleur moyen de ne pas s'y perdre reste encore de prendre le temps de regarder ses emballages et de réfléchir sur le geste à faire.

Attention un produit recyclable ne signifie pas que c'est une produit recyclé, ni même qu'il le sera.